

# DIRECTIVES POUR LES CHAMPIONNATS GENEVOIS DE GROUPES ET INDIVIDUELS EN 2019

## Championnat Genevois de Groupes : (estampille jaune)

Les tirs qualificatifs des championnats de groupes A/D/E ont lieu du

**16 mars 2019 au 4 mai 2019**

- Un tireur ne peut prendre part qu'à l'un des concours A, D ou E. Licence A dans une société de l'ASGT.
- **Avant** le début des tirs, la composition du groupe doit figurer sur la feuille récapitulative des qualifications du groupe (feuille rose).
- Le tir qualificatif peut être cumulé avec le concours individuel de la FST. Mettre l'estampille sur la feuille FST.
- Possible de faire un groupe JT ou mixte.
- Maximum 2 groupes par société en A, 4 groupes par société en D et en E sont admis pour la finale.
- Pour organiser une finale, il faut qu'au moins 5 groupes de 2 sociétés par catégorie tirent les qualifications.

La finance d'inscription aux tirs de qualifications des championnats de groupes est de **CHF 10.- par groupe**. Puis 10.- par tireur qui participe à la finale des Championnats Genevois de Groupes.

Délais du retour des feuilles\* au responsable ASGT **4 mai 2019**

*\*Feuilles récapitulatives des résultats du groupe avec feuilles du concours ind FST avec estampille ou feuilles de stand avec estampille. Retourner également toutes les estampilles non utilisées.*

**Toutes les estampilles non rendues seront facturées.  
Passé le délai les résultats seront considérés comme nuls.**

Les finales auront lieu le **samedi 18 mai 2019** à Bernex. Groupes A et D 08h00; Groupes E 13h30

\*\*\*\*\*

## Championnat Genevois Individuel et maîtrises : (Champ GE ind.: estampille verte; maîtrise: estampille bleue)

Les tirs qualificatifs du Championnat Genevois Individuel A/D et tir de maîtrise ont lieu du

**1 mai 2019 au 17 août 2019**

- Un tireur peut tirer les six programmes A, D et E. Licence A dans une société de l'ASGT.
- Il faut que 6 tireurs au minimum tirent les qualifications du Championnat Genevois Individuel pour organiser une finale, il faut que 4 tireurs au minimum confirment leurs présences pour qu'elle ait lieu.
- Au minimum 6 tireurs et au maximum 22 tireurs sont qualifiés par finale.
- Possible de cumuler les qualifications Champ GE ind, maîtrise et/ou décentralisé Suisse.

Finance : Selon indication sur la feuille de qualification

Délais du retour des feuilles au responsable ASGT : **17 août 2019**

*Retourner toutes les estampilles utilisées ou non utilisées. Les non retournées seront facturées.*

Les finales auront lieu **A2 samedi 21 sept. 8h00 / D1 samedi 21 sept. 14h00 / E1 samedi 28 sept. 9h00**  
**A1 samedi 28 sept. 14h00 / D2 samedi 5 oct. 8h00 / A3 samedi 5 oct. 14h00**

à Bernex

\*\*\*\*\*

## Concours individuel FST :

Les concours individuels de la FST, programmes A/D, ont lieu du

**16 mars 2019 au 31 août 2019**

- Un tireur peut tirer les deux programmes A et D/E. Licence A dans une société de l'ASGT.
- Le concours individuel de la FST peut être cumulé avec le tir qualificatif du championnat genevois de groupes (utilisez la feuille FST + estampille de groupe, jaune).

Finance de participation : **CHF 13.-** (6.50 FST, 1.- ASGT, 5.50 Sté organisatrice).

*Une facture vous sera donc envoyée pour un montant de 7,50/tireur par l'ASGT.*

Délais du retour des feuilles Concours individuel FST au responsable ASGT : **31 août 2019**

*Retourner toutes les feuilles, utilisées ou non, ainsi que les maculées. Les maculées seront facturées CHF 0.50 par l'ASGT.*